

# **Directives canadiennes sur la formation clinique en ergothérapie (DCFCE)**

Principes directeurs, responsabilités et  
processus continu d'amélioration de la qualité

Présenté par

Comité universitaire de l'enseignement clinique  
(CUEC)  
Association canadienne des programmes universitaires  
en ergothérapie (ACPUE)

Approuvées par le CUEC, l'ACPUE et l'ACE  
Été 2003, révisées en 2005 et en 2011

## Table des matières

Vision de l'expérience de la formation clinique .....	3
Section 1 : principes régissant l'expérience de stage .....	4
Section 2 : responsabilités des partenaires de la formation clinique .....	5
Section 3 : outils et processus à l'appui de la qualité de la formation clinique en ergothérapie dans les universités canadiennes.....	8

## **Vision de l'expérience de la formation clinique**

Étant donné l'évolution dans le domaine de l'ergothérapie, le Comité universitaire de l'enseignement clinique (CUEC) de l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie (ACPUE) a révisé les directives nationales de la formation clinique en réponse à certains changements. Des commentaires de la part des partenaires en formation clinique, des changements dans le milieu des soins de santé et dans la pratique de l'ergothérapie ainsi que les nouveaux documents sur le profil des milieux cliniques et les compétences essentielles dans la pratique ont permis de constater qu'il fallait mettre à jour les Directives canadiennes sur la formation clinique en ergothérapie (DCFCE) et réduire les démarches administratives tout en continuant de promouvoir l'excellence en formation clinique.

L'amélioration de la qualité est un processus systémique permettant de mesurer et de suivre les indicateurs d'importance identifiés. Le processus de documentation proposé dans les DCFCE permettra d'assurer un suivi des nombreuses activités considérées comme essentielles à l'appui et au développement d'expériences de stage de qualité en ergothérapie pour tous les intervenants impliqués. La version révisée de 2011 des DCFCE servira à orienter les intervenants de la formation clinique pour qu'ils créent un milieu d'apprentissage efficace ainsi que des ressources de formation clinique et des possibilités d'apprentissage pour les étudiants. De plus, les universités utiliseront les DCFCE dans la sélection des expériences de stage les plus appropriées à l'intégration des apprentissages pratiques et théoriques chez les étudiants, et ce tout au long de leur développement professionnel.

La mise à jour des DCFCE a permis aux membres du CUEC de raffiner le processus visant à promouvoir qualité et imputabilité et de refléter les pratiques exemplaires récentes en formation clinique. Les changements aux Directives proviennent de sources variées, notamment la consultation de partenaires en formation clinique sur les défis et les avantages d'offrir des stages, un exercice en définition de vision par les membres du CUEC afin de dégager les facteurs de gestion efficace de la formation clinique, et un examen des documents nationaux et internationaux. Le CUEC tient à souligner l'engagement de ses partenaires (milieux cliniques, superviseurs, personne-ressource dans le milieu, et autres membres de l'équipe) qui, de façon continue, maintiennent leur appui à un programme de formation clinique de grande qualité.

La section 1 des Directives présente les principes visant à promouvoir une expérience de stage optimale. La section 2, quant à elle, présente les responsabilités des partenaires de stage, soit les étudiants, les superviseurs et les responsables des programmes universitaires. Enfin, la section 3 propose des outils et des processus à l'appui d'une formation clinique de qualité.

## Section 1: Principes régissant l'expérience de stage

Les présentes directives visent à assurer que chaque expérience clinique canadienne offre d'excellentes ressources et perspectives d'apprentissage de même qu'un environnement optimal pour l'apprentissage. La formation clinique permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés, un comportement professionnel ainsi que de nouvelles connaissances. L'étudiant, le superviseur, les professeurs et le coordonnateur universitaire de la formation clinique doivent collaborer à établir un lien entre l'expérience clinique et les connaissances acquises en classe par l'étudiant. Par conséquent, il s'avère important de partager une vision commune en matière de formation clinique.

### ***L'expérience clinique doit :***

- ❑ S'avérer une expérience d'apprentissage commune pour l'étudiant, le client, le superviseur, le coordonnateur de la formation en milieu clinique et le programme universitaire;
- ❑ S'avérer bénéfique autant pour l'étudiant que le superviseur;
- ❑ Être considérée comme une partie essentielle du développement professionnel de l'étudiant, du superviseur et du milieu de stage;
- ❑ Se dérouler dans un climat d'apprentissage positif;
- ❑ Tenir compte de la méthode d'enseignement et du style d'apprentissage de l'étudiant et du superviseur;
- ❑ Tenir compte des objectifs d'apprentissage de l'étudiant par rapport à son développement professionnel dans le contexte du milieu clinique;
- ❑ Encourager l'étudiant à prendre la responsabilité de son expérience d'apprentissage;
- ❑ Permettre à l'étudiant d'établir un lien entre la théorie et la pratique;
- ❑ Permettre à l'étudiant de jouer un rôle actif dans son milieu clinique;
- ❑ Assurer la satisfaction autant chez l'étudiant que le superviseur face à l'expérience clinique;
- ❑ Viser la satisfaction de l'étudiant et du superviseur quant à l'expérience clinique;
- ❑ Avoir lieu là où le rôle et la fonction d'un ergothérapeute peuvent se développer et être intégrés.

## **Section 2 : Responsabilités des partenaires de la formation clinique**

### ***Responsabilité de l'étudiant :***

- ❑ Prendre la responsabilité de son expérience d'apprentissage et de la direction que celle-ci doit suivre en collaboration avec son superviseur, le coordonnateur de la formation clinique de l'établissement, ses professeurs et le coordonnateur universitaire de la formation clinique;
- ❑ Se fixer des objectifs personnels et professionnels avant le début de son expérience clinique et les réviser et les adapter tout au long de son stage;
- ❑ Faire ses lectures préparatoires avant et durant l'expérience clinique;
- ❑ Respecter les codes de déontologie en tout temps (ACE, organisme de réglementation professionnel, milieu clinique, programme universitaire);
- ❑ Se conformer aux politiques et aux procédures de l'établissement et de l'université;
- ❑ Approfondir sa compréhension du rôle et de la fonction d'un ergothérapeute et en faire la promotion;
- ❑ Approfondir sa compréhension du rôle et de la fonction des autres membres de l'équipe et les respecter;
- ❑ Développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre du processus ergothérapique;
- ❑ Approfondir sa compréhension des milieux où se pratique l'ergothérapie;
- ❑ Comprendre l'apport de l'ergothérapeute au sein d'une équipe de travail;
- ❑ Développer confiance et compétence dans sa pratique de l'ergothérapie;
- ❑ Communiquer dès que possible avec le coordonnateur universitaire de la formation clinique ou le professeur s'il éprouve des difficultés à développer son profil de compétences;
- ❑ Formuler des commentaires à son superviseur en lien avec son expérience d'apprentissage pendant le stage.
- ❑ Formuler des commentaires à son coordonnateur universitaire de la formation clinique au sujet de son expérience de stage, et ce après chacun des stages;

### ***Responsabilités du superviseur :***

- ❑ Agir en tant que modèle pour l'étudiant;
- ❑ Se familiariser avec le programme universitaire de formation clinique (les objectifs et les outils d'apprentissage, l'utilisation des outils d'évaluation et le rendement prévu de l'étudiant selon son niveau de stage) et avec la supervision;
- ❑ Offrir un environnement accueillant, une orientation adéquate et, si les ressources de l'établissement le permettent, un espace à l'usage de l'étudiant;

- ❑ Informer clairement l'étudiant de ce qu'on attend de lui, augmenter graduellement et de façon appropriée ses responsabilités et ses propres attentes et se montrer disponible pour lui offrir une supervision adéquate;
- ❑ Formuler à l'étudiant, régulièrement et au moment opportun, commentaires et recommandations sur son rendement, pour qu'il s'améliore;
- ❑ Offrir un milieu d'apprentissage complet et positif pour permettre le développement chez l'étudiant des compétences fondamentales requises pour pratiquer l'ergothérapie;
- ❑ Aider l'étudiant à développer une bonne compréhension de son développement professionnel en regard des compétences fondamentales décrites dans le *Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada (ACE, 2007)* en lui allouant et en favorisant des périodes de réflexion dirigée;
- ❑ Rencontrer l'étudiant à mi-stage et à la fin de son stage pour discuter de son rendement et l'évaluer;
- ❑ Communiquer en tout temps avec le coordonnateur universitaire de la formation clinique ou le professeur si l'étudiant éprouve des difficultés significatives;
- ❑ Fournir au coordonnateur universitaire de la formation clinique ou au professeur un profil du milieu clinique à jour décrivant les occasions d'apprentissage et les ressources disponibles;
- ❑ Offrir de la rétroaction au sujet de son expérience comme superviseur en répondant à un questionnaire (préparation des étudiants, impact de l'expérience de supervision, soutien administratif reçu, évaluation des besoins pédagogiques, etc.) et le remettre au coordonnateur universitaire de la formation clinique.

**Responsabilités du coordonnateur universitaire de la formation clinique ou du professeur :**

- ❑ Aider l'étudiant à développer une bonne compréhension de son développement professionnel en regard des compétences fondamentales décrites dans le *Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada (ACE, 2007)* en lui offrant une préparation à la formation clinique (p. ex. orientation et ressources) et des séances de retour sur l'expérience (p. ex. intégration de la théorie à la pratique);
- ❑ Fournir au superviseur une orientation et les ressources d'apprentissage liées au programme universitaire de formation clinique et à la supervision;
- ❑ Coordonner l'offre et la demande de stages et, dans la mesure du possible, jumeler l'étudiant à un établissement en fonction de son profil universitaire et clinique, et de ses intérêts;
- ❑ Permettre à l'étudiant de faire un choix éclairé dans sa sélection de milieux de stage (clientèle et milieu de stage);
- ❑ Offrir solutions et soutien constants au superviseur et à l'étudiant lorsque celui-ci fait face à des difficultés d'apprentissage;
- ❑ Reconnaître le travail des partenaires en formation clinique qui partagent temps et expérience en supervisant des étudiants;

- Fournir au milieu clinique une entente de stage, temporaire ou à long terme, qui explique les responsabilités de chaque partie;
- S'assurer que l'étudiant est couvert par une assurance adéquate incluant l'invalidité et les fautes professionnelles;
- Évaluer régulièrement le contenu et la qualité de la supervision et formuler des recommandations au milieu clinique et des commentaires aux superviseurs.
- Évaluer régulièrement le contenu et la qualité de l'environnement dans lequel se déroule le stage pour s'assurer que les ressources appropriées soient disponibles, puis formuler des recommandations au milieu de stage.

### **Section 3 : Outils et processus à l'appui de la qualité de la formation clinique en ergothérapie dans les universités canadiennes**

Pour assurer la qualité de la formation clinique en ergothérapie au Canada, les outils et processus suivants sont recommandés :

1. Le coordonnateur universitaire de la formation clinique ou le professeur veillera à ce que tous les milieux où est offerte la formation clinique en ergothérapie à des étudiants aient lu les sections 1 et 2 du présent document.
2. Le coordonnateur universitaire de la formation clinique ou le professeur remettra à chaque milieu un profil du milieu clinique qu'il devra remplir. Le but du profil est de communiquer des renseignements importants à l'université pour qu'elle puisse comprendre l'expérience d'apprentissage de l'étudiant dans ce milieu. Pour atteindre ce but, le profil doit être rempli par le représentant du milieu après avoir consulté les administrateurs, les gestionnaires de programme, les coordonnateurs professionnels, les superviseurs et toutes les personnes participant à l'expérience de stage. Ce document doit être présenté dans un délai raisonnable fixé à la fois par la personne-ressource du milieu et le coordonnateur universitaire de la formation clinique. La liste ci-dessous renferme les renseignements à communiquer :
  - Coordonnées – établissement et personnes ressources
  - Caractéristiques du service d'ergothérapie
  - Ressources et perspectives d'apprentissage pour l'étudiant
  - Ressources administratives
  - Installations et services offerts à l'étudiant
  - Exigences de l'établissement face à l'étudiant
  - Message à l'étudiant
3. Après chaque stage, l'étudiant doit remplir un formulaire d'évaluation du milieu de stage. L'évaluation vise à dégager une compréhension de la façon dont l'expérience d'apprentissage de l'étudiant dans le milieu a contribué à son perfectionnement professionnel.
4. Compte tenu de l'importance du rôle de formateur qu'assument les superviseurs de stage, les universités doivent contribuer à leur perfectionnement professionnel au



niveau de la formation clinique. Il est fortement recommandé que le coordonnateur universitaire de la formation clinique ou le professeur recueille et analyse les commentaires des superviseurs sur la qualité et l'accessibilité du soutien offert par l'université par rapport à la formation clinique, incluant l'état de préparation des étudiants à leur expérience de stage. Dans cette optique, ce processus vise un double objectif. En premier lieu, pour dégager une compréhension des besoins des superviseurs et leur offrir le soutien universitaire requis. Deuxièmement, pour ajuster le contenu du curriculum des programmes d'études en ergothérapie en conformité avec la nature évolutive de la pratique.

5. À intervalle régulier (fixé par l'université), le coordonnateur universitaire de la formation clinique examinera les documents pertinents en provenance de milieux de stage spécifiques : le profil du milieu clinique, les formulaires d'évaluation du milieu de stage par l'étudiant et les évaluations de l'expérience des superviseurs. Le coordonnateur compilera et analysera les renseignements fournis et présentera un résumé à la personne-ressource du milieu clinique. Il est recommandé au coordonnateur de fournir cette rétroaction au milieu au moins une fois tous les cinq ans.
6. Si des défis sont soulevés dans un milieu clinique, le coordonnateur universitaire de la formation clinique ou le professeur, de concert avec la personne-ressource du milieu clinique, proposera un plan pour améliorer ou maximiser les possibilités d'apprentissage des étudiants. À la présentation de ce plan, un échéancier sera établi concernant les améliorations à apporter afin d'assurer la qualité des futures expériences de stage dans ce milieu, et ce pour le bénéfice des étudiants.

Selon les besoins particuliers et les programmes élaborés, il est prévu que chaque université développera et mettra en œuvre des mesures supplémentaires d'amélioration de la qualité jugées pertinentes à leur réalité régionale.